



Lettre d'information n°02/2020 en date du 12/05/2020

Réouverture de l'école maternelle et de l'école élémentaire de GODERVILLE

Chers parents,

Pour faire suite à la lettre d'information n°01/2020 en date du 05 mai 2020, je vous communique les informations relatives à compter du **18 mai prochain**.

- Date de rentrée : Lundi 18 mai 2020
 - **Ecole maternelle** : élèves de Grande Section et enfants des personnels « prioritaires »
 - **Ecole élémentaire** : élèves de toutes les sections (par groupe de 13) et la classe « Ulis »
- Nombre d'élèves par classe :
 - **Ecole maternelle** : 10 élèves par classe
Un nombre d'élèves plus d'important rendrait très compliqué le respect des gestes barrières et de la distanciation physique pour des enfants aussi jeunes.
 - **Ecole élémentaire** : 13 élèves par classe
- Enfants acceptés :
 - Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.
En cas de symptômes et ou de fièvre (37.8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
 - Les parents ont un rôle actif dans le respect des gestes barrières (explications à leur enfant, lavage très régulier des mains, fourniture de mouchoirs en papier jetables, etc...)
- Volontariat :
 - **Ecole maternelle** : les élèves seront accueillis tous les jours.
 - **Ecole élémentaire** : les élèves seront accueillis sur deux jours consécutifs, excepté les enfants des personnels « prioritaires » qui seront accueillis tous les jours :
 - ☐ le lundi/mardi (groupe 1)
 - ☐ le jeudi/vendredi (groupe 2)Les modalités d'accueil ont été transmises directement par les enseignants.
 - Vincent GARCIA, éducateur sportif de la ville interviendra tous les après-midis à **l'école élémentaire**, en respectant les préconisations et règles de prévention du protocole sanitaire afin de proposer des activités sportives.
 - Dans tous les cas, la continuité pédagogique sera assurée, même si vous souhaitez garder votre enfant à domicile. **Pour rappel**, le principe de l'obligation d'instruction, (et non de présence à l'école) exige que tous les enfants bénéficient d'une d'instruction, conformément aux dispositions de l'article L. 131-2 du code de l'Education.
En cas de non instruction, le directeur d'école informe le Maire et l'Inspection d'Académie.
Ce contrôle sera effectué en école élémentaire car des inquiétudes s'installent pour quelques élèves.

- Entrée et sorties des classes :

- Une signalétique, des barrières et des marquages au sol ont été créés aux abords des écoles.
- **Le parking des écoles sera interdit d'accès aux parents.** Les parents ou accompagnateurs devront se garer au **parking de la Ficelle** et suivre le parcours fléché en sens unique, matérialisé, vers les écoles.
- **IMPORTANT : Nous vous demandons de bien vouloir respecter la distanciation physique, de ne pas vous regrouper entre parents et de respecter les gestes barrières en déposant et récupérant vos enfants.**

- A l'intérieur des écoles et du restaurant scolaire :

- Les parents ne seront pas acceptés au sein des bâtiments.
- Les bâtiments ont été entièrement nettoyés, désinfectés et aérés avant leur réouverture.
- Les parties communes et les salles de classes seront aérées quatre fois par jour.
- Les sanitaires seront nettoyés trois fois par jour.
- Un nettoyage complet et une désinfection auront lieu tous les jours à l'issue de leur utilisation par le personnel communal et une entreprise de nettoyage privée avec un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476.
- Le personnel communal et de l'Education Nationale porteront des masques/des visières en présence des enfants. Ils ont été sensibilisés au respect des gestes barrières et de la procédure à suivre en cas de gestion d'un cas suspect.
- Le personnel communal sera doté de gants, de sur-chaussures et de blouses.
- Des points d'eau sont présents dans chaque bâtiment avec du savon liquide et des essuie-mains jetables. Des lingettes désinfectantes, du gel hydro alcoolique et des mouchoirs jetables seront également disponibles dans chaque salle de classe et au restaurant scolaire. Le personnel communal veillera trois fois par jour à l'approvisionnement du savon liquide et des essuie-mains.

- Restauration scolaire :

- Les enfants devront apporter dans un sac isotherme leur repas froid, avec leurs couverts, leur gobelet et une bouteille d'eau.
Les micro-ondes et les réfrigérateurs collectifs sont proscrits par la doctrine sanitaire.
- **Ecole maternelle :** les enfants déjeuneront sur un bureau, en salle de motricité, tout en respectant la distanciation physique.
- **Ecole élémentaire :** les enfants déjeuneront deux par table, dans le restaurant scolaire, tout en respectant la distanciation physique.
- Les temps de pause dans les cours de récréation se feront par groupe de 15 enfants et les jeux seront adaptés afin d'éviter tous contacts entre les enfants.
- L'aire de jeux de **l'école maternelle** sera interdite d'utilisation et a entièrement été neutralisée. La cour de récréation a été divisée en plusieurs zones.
- Les bancs de **l'école élémentaire** seront interdits d'utilisation et ont entièrement été neutralisés. La cour de récréation a été divisée en plusieurs zones.

- Garderie :

- Ce service ne sera pas assuré.

Toutes ces dispositions font l'objet d'échanges permanents avec l'Education Nationale. Nous nous adaptons au fur et à mesure de l'évolution de la situation et nous ne manquerons de pas de vous tenir informés si des modifications sont apportées.

Je vous prie de croire, Chers parents, à l'assurance de ma considération distinguée.

